

#4ème trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Sur le site de la Praz :

- ✓ Poursuite de l'aménagement de la plateforme : fin de montage et mise en route de la station de traitement des eaux, démantèlement de la station provisoire, fin de construction de la centrale à béton (bardage, ...), terrassement de la future zone à voussoirs.
- ✓ *En souterrain* : pas d'activités en souterrain depuis début octobre, reprise au 14/12 avant l'arrêt chantier pour les fêtes de fin d'année.

Sur le site de Saint-Martin-La-Porte :

- ✓ Poursuite de l'aménagement de la plateforme : mise en œuvre des réseaux humides et secs, aménagement entrée / accès base vie, travaux sur la station de traitement des eaux provisoire, préparation pour la future station (curage de bassin, ...), pose de pare-blocs sur entrée galerie logistique Ouest, réalisation paroi clouée pour percement de la galerie effectué début novembre, poursuite du montage de la nouvelle centrale à béton.
- ✓ *En souterrain* : travaux au sein de la galerie logistique, excavation, soutènement et tirs explosifs.
- ✓ *Bandes transporteuses* : poursuite du montage des convoyeurs sur la plateforme (plus ou moins en fonction des intempéries), fondations de la tour de transfert galerie logistique ouest.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La Praz



Saint-Martin-La-Porte

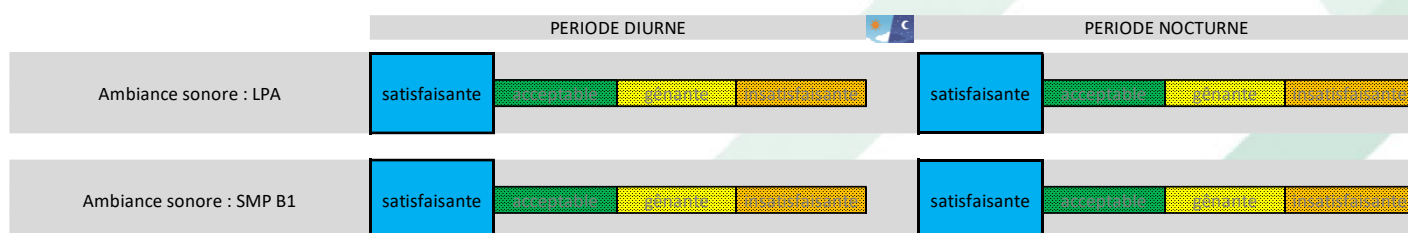


#4ème trimestre 2023

APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores :

- satisfaisantes durant la période diurne et nocturnes pour le secteur de la Praz et le secteur de Saint-Martin-la-Porte.




Aucun signalement du côté de La Praz et de Saint Martin La Porte.


PLUS DANS LE DETAIL ...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage (bricolage, tondeuse, ...).

#4ème trimestre 2023

 Période diurne (07h00-22h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
LPA riverain	0	2	0	2	0	0	100%
SMP-B1	0	4	0	4	0	4	100%

 Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
LPA riverain	0	3	0	1	0	5	100%
SMP-B1	0	3	0	1	0	1	100%

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Aucun dépassement lié aux chantiers n'est identifié aux points de mesure pour La Praz et Saint-Martin-la-Porte.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Saint-Martin-la-Porte

Aucun signalement relatif au bruit pour le site de Saint-Martin-La-Porte n'est à signaler sur ce dernier trimestre, en excluant le cas de bruits d'alarme entendus par des riverains remonté par le maire le 06/10/2023 à TELT (après vérification, ces alarmes ne provenaient pas des chantiers).

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 6-7 : Tunnel de base
tronçon Saint-Martin-la-Porte – La Praz – Modane

#4ème trimestre 2023

La Praz

Aucun signalement relatif au bruit pour le site de la Praz n'a été répertorié sur ce dernier trimestre.

Plan d'actions : Pas d'actions particulières en l'absence de nuisance mentionnée ce trimestre. La surveillance supplémentaire pilotée par TELT chez un riverain, à partir du 27 juillet 2023 (pour suivre l'évolution du bruit à la suite de l'augmentation des signalements sur les 2 trimestres précédents), ne montre pas de dépassements de l'émergence réglementaire. A noter qu'à partir du 8 novembre, les enregistrements acoustiques sont arrêtés faute de soleil suffisant (pour alimenter la batterie du sonomètre).

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98